

L'offre de professionnalisation de CAP-METIERS Nouvelle-Aquitaine

L'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi CAP-METIERS Nouvelle-Aquitaine met en oeuvre **pour les professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi** un programme de professionnalisation qui favorise la coopération et la mutualisation entre ces acteurs.

Ce programme a pour objectif de renforcer les compétences de coeur de métier, de favoriser les échanges entre les réseaux qui se professionnalisent ensemble, et ainsi de forger une culture partagée sur les priorités régionales pour préparer les acteurs aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

L'offre 2019 comporte des actions de formation de 1 à 5 jours, soit près de 90 journées de formation ainsi que des temps de rencontres sur des formats courts programmés en fonction de l'actualité et des besoins des professionnels : conférences-débats, web ateliers, journées thématiques, réunions d'information...

Le programme de professionnalisation s'articule autour de quatre axes thématiques :

- **Environnement et ressources** : actions transversales à destination de l'ensemble des acteurs du programme autour de la connaissance de certains publics, la gestion de situations spécifiques et l'appropriation d'outils et de ressources numériques.
- **Développer les pratiques d'orientation, d'accompagnement et d'insertion** : actions ciblant les professionnels de l'orientation, accompagnement des parcours et insertion en vue d'acquérir et de partager concepts, méthodologies, outillage...
- **Développer l'ingénierie, la pédagogie et l'alternance** : actions proposées aux acteurs de la formation, notamment autour de l'ingénierie de formation et pédagogique, du développement de pratiques innovantes et de questions relatives aux apprentissages.
- **Développer la VAE** : actions conçues pour les professionnels de la VAE (accompagnateurs, conseillers).

Pour suivre l'actualité de ce programme, inscrivez-vous à la newsletter hebdomadaire de l'Agence : [Atout Compétences](#).

Conditions d'accès

L'offre de professionnalisation s'adresse à tout(e)s les professionnel(le)s exerçant en Nouvelle-Aquitaine dans le champ de la formation, de l'orientation, de l'accompagnement, de l'insertion ou de l'emploi.

Elle se compose d'actions de formation d'un ou plusieurs jours et de temps de rencontres sur des modalités diverses : conférences, web ateliers, journées thématiques, réunions d'information...

Quel que soit le type d'action choisi, toute demande d'inscription se fait en ligne et implique d'avoir créé un compte utilisateur nominatif affilié à une structure

NB- les anciens comptes utilisateurs Synapse d'ex-Aquitaine et les comptes utilisateurs sur l'application de PRISME Limousin sont transférés.

[Lien vers la création de compte](#)

Le compte nominatif permet à chaque utilisateur d'activer les modalités de **PROFIL** l'application de gestion du programme.

Le bénéficiaire : Une fois son compte utilisateur créé, il peut activer des demandes d'inscription et recevoir la validation de son employeur, échanger avec le prestataire de l'action pour préciser ses attentes. Il peut à tout moment retrouver les actions suivies, demandées, refusées, annulées.

L'employeur (ou le référent) gère de manière totalement dématérialisée les demandes d'inscription de ses collaborateurs. Il est alerté de chaque demande d'inscription et peut valider ou refuser la participation à la formation du salarié. Il est informé de la présence effective en formation. Il a une vision globale de l'ensemble des décisions qu'il a prises (accords/refus). Il peut éditer par année le récapitulatif de la participation de ses salariés aux actions de professionnalisation.

Le prestataire gère le déroulement de son(ses) action(s) de formation de manière totalement dématérialisée : il prend connaissance des demandes d'inscription, les valide, édite la liste des inscrits, la convention de formation, la convocation, l'évaluation, le bilan de l'action...

Le gestionnaire suit l'ensemble des demandes et modère le déroulement de la procédure.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe chargée de la professionnalisation : **05 49 50 37 52 et programme.pro@cap-metiers.pro**

Les **actions de formation sont accessibles sans coût pédagogique** à tous les salarié(e)s d'une structure ayant adhéré à CAP-METIERS Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi pour l'année en cours. [Télécharger le bulletin d'adhésion 2019](#)

Les frais afférents aux déplacements, à la restauration ainsi qu'à l'hébergement des bénéficiaires des actions restent à la charge des employeurs.

Modalités d'inscription

Votre choix de participer à une action de formation est guidé par votre fonction, vos besoins et projet de formation en accord avec votre employeur.

A la suite de votre candidature en ligne, votre employeur (ou référent) reçoit un mail afin de valider votre participation à la formation demandée.

Le prestataire de la formation à laquelle vous souhaitez participer prend contact avec vous pour vérifier l'adéquation entre vos attentes et les objectifs et contenu de la formation et ainsi valider votre inscription.

Une formation ne peut se dérouler qu'avec un minimum de 7 personnes inscrites, sinon la session est annulée et reportée.

Les actions peuvent accueillir jusqu'à 15 participants, venant de structures différentes, afin de favoriser la mixité et la rencontre des publics. Dans cette optique, 2 salariés maximum d'une même structure peuvent être inscrits d'emblée à la même action de formation. Les autres personnes intéressées sont positionnées en liste d'attente et pourront participer si des places sont disponibles. Un même salarié peut bénéficier de 3 actions de formation maximum par an.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

Les rencontres organisées tout au long de l'année sous la forme de réunions d'information, groupes de travail thématiques, web ateliers, conférences-débats... permettent d'accueillir un public plus nombreux et sont accessibles sans obligation d'adhésion à l'Agence et généralement sans maximum d'inscription par personne et par structure.

Pour offrir plus d'opportunités de formation, certaines actions sont programmées plusieurs fois et en différents lieux.

Si les demandes d'inscription sont plus nombreuses qu'il n'y a de places disponibles, une liste d'attente est établie. Tout désistement doit systématiquement être signalé dans les meilleurs délais, une personne inscrite sur la liste d'attente pourra ainsi bénéficier de l'action.

